

COMMUNIQUÉ

Lyon, mardi 27 juillet 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 : UNE NOUVELLE OPÉRATION DE VACCINATION ORGANISÉE DANS LE CENTRE DE SHOPPING DE LA PART-DIEU À LYON, LES JEUDI 29 ET VENDREDI 30 JUILLET

A l'instar de l'opération de vaccination menée début juillet et qui a permis de vacciner plus de 800 personnes, une nouvelle opération est organisée dans les mêmes conditions les jeudi 29 et vendredi 30 juillet prochain de 9h30 à 18h, au 2^e étage.

Cette nouvelle opération est menée sous le pilotage des services de l'Etat et avec le concours du centre de shopping La Part-Dieu et des équipes du Service départemental-métropolitain d'incendie de secours (SDMIS) du Rhône, en partenariat avec la société Dokever qui assurent l'ensemble des vaccinations.

Toutes les personnes de plus de 12 ans éligibles à la vaccination pourront recevoir le vaccin à ARN messenger **Pfizer** et ce, **sans rendez-vous** (une carte d'identité et la carte vitale sont nécessaires).

L'administration de la deuxième injection pourra être réalisée entre 21 à 49 jours après la première, dans n'importe quel centre vaccination. Le rendez-vous pourra être donné directement sur place ou la personne pourra le prendre librement depuis une plateforme de prise de rendez-vous ou via www.sante.fr.

« Le centre de shopping La Part-Dieu soutient les opérations de vaccination sans rendez-vous et participe à l'accélération du déploiement des centres de vaccination dans tous les grands centres de shopping, afin de massifier et démocratiser la campagne. Nous sommes convaincus que les centres commerciaux font partie de la solution, beaucoup de jeunes non vaccinés peuvent notamment être sensibilisés en fréquentant notre centre ».
Jean-Philippe Pelou-Daniel, Directeur du centre de shopping La Part-Dieu »

Plan d'accès

<https://www.centrecommercial-partdieu.com/store/CENTRE-DE-VACCINATION/75537>

Pour les mineurs de 12 ans et plus, l'autorisation des deux parents est nécessaire à la vaccination contre la Covid-19. L'attestation parentale est disponible sur le site du [Ministère des solidarités et de la santé](http://www.gouvernement.fr/ministere-des-solidarites-et-de-la-sante), mais elle sera aussi disponible sur place. Dans le cas des adolescents atteints de pathologies à très haut risque de forme grave, l'autorisation d'un seul des deux parents suffit. Par ailleurs, la vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

Contact presse (réservés aux journalistes)

Préfecture
Auvergne-Rhône-Alpes
04 72 61 66 90
pref-communication@rhone.gouv.fr

Agence régionale de
santé Auvergne-
Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara@ars.sante.fr

Service départemental-
métropolitain d'incendie
et de secours (SDMIS)
de Lyon et du Rhône
Marie Joutz :
07 63 03 06 91
marie.joutz@sdmis.fr

Centre de shopping
La Part-Dieu
Laurène Sorba
06 16 54 55 08
l.sorba@comadequat.fr

Dokever
Bruno Basset
b.basset@dokever.com